

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS
DE LOTBINIÈRE-CENTRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 AVRIL 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre, tenue le 8 avril 2025, à 8 h, à la Salle du conseil de St-Flavien, au 177 rue Principale Saint-Flavien.

Sont présents :

Laurier-Station :

Mme Huguette Charest
M. Denis Pérusse
Mme Suzanne Croteau

Saint-Flavien :

M. Éric Lepage, président
M. Normand Côté
M. Sylvain T. Bouffard

Sont aussi présents :

Mme Nancy Labbé, greffière-trésorière
Mme Danielle Roy, responsable des opérations
M. Stéphane Milot

La séance est ouverte à 8 h, par monsieur Éric Lepage, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
2. Présentation du rapport financier par les vérificateurs – Année 2024
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025
4. Acceptation des comptes du mois de mars 2025
5. Information :
 - Can Explore
 - Augmentation de capacité des étangs
 - 1 du Réservoir
 - INRS (rencontre TEAMS)
 - Formation en comptabilité municipale
6. Dépôt du rapport financier pour l'année 2024
7. Dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle
8. Dépôt du rapport au conseil d'administration au 31 mars 2025
9. Résolution de paiement à Turcotte 1989 Inc.
10. Résolution pour formation en comptabilité municipale
11. Varia
 - 11.1. Comptoir (local administratif)
 - 11.2. Véhicule de service

11.3. Procès-verbal sans papiers

12 Période de questions

13 Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-04-026

Il est proposé par Huguette Charest, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

2. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER PAR LES VÉRIFICATEURS – ANNÉE 2023

Madame Eugénie Tardif est présente pour donner des explications aux élus sur les résultats de la vérification des livres ainsi que la répartition des quotes-parts aux municipalités pour l'année 2024.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2025

2025-04-027

CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Côté, appuyé par Denis Pérusse et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 11 mars 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

4. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2025 :

2025-04-028

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois de mars 2025 a été expédiée à tous les membres du CA au moins 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Huguette Charest, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER la liste des comptes du mois de mars 2025 au montant de 96 777,92 \$.

ADOPTÉE

5. INFORMATIONS

CAN EXPLORE

Les travaux de colmatage et de nettoyage demandés à Can Explore ce printemps n'ont pu être faits, car il y avait trop d'eau dans les conduites. Il faudra attendre une période plus sèche pour les réaliser. La compagnie ADE retenue pour les travaux de colmatage n'était pas prête à les réaliser avant.

La dernière soumission transmise en avril 2025 prévoit des travaux de pompage, si nécessaire, et comprend toutes les sections décrites au Plan d'intervention.

AUGMENTATION DE CAPACITÉ DES ÉTANGS

L'analyse avance, les ingénieurs ont demandé à Madame Danielle Roy des documents additionnels et se préparent à soumettre les technologies mises de l'avant et à présenter les plus prometteuses aux membres du Conseil. Madame

Danielle Roy a demandé aux ingénieurs de lui indiquer les technologies susceptibles d’être éligibles à des programmes de subventions.

Avant la présentation aux membres du conseil, Madame Danielle Roy prévoit faire des visites auprès des municipalités utilisant certaines des technologies proposées dans le but d’avoir une idée des frais d’exploitation et d’entretien une fois la technologie installée. Le suivi à faire de la nouvelle technologie est également important à prendre en considération pour l’équipe en place. Il faut que ce soit le plus simple et le moins cher possible.

Monsieur Éric Lepage propose de rencontrer les ingénieurs en juin prochain, ce sera discuté à la séance du 13 mai 2025.

1 DU RÉSERVOIR

La compagnie Turcotte 1989 Inc. a déposé une soumission afin d’installer un débitmètre à l’entrée d’eau du réservoir ainsi qu’un débitmètre à la sortie.

Comme les installations ont un certain âge, il faudra ultérieurement remplacer des conduites submergées dans le réservoir lui-même. Une autre soumission sera requise.

INRS (courriel reçu par M. Éric Lepage)

Dans le cadre de leur « Projet de recherche portant sur les variations de la demande en eau du secteur résidentiel québécois dans un contexte de changements climatiques », Madame Maya Bedoisseau, propose une brève rencontre afin d’expliquer le projet. Une rencontre pourrait avoir lieu en juin 2025.

FORMATION EN COMPTABILITÉ MUNICIPALE

Il serait souhaitable que Madame Nancy Labbé, afin de se familiariser avec la comptabilité municipale, puisse bénéficier d’une formation. Une formation de neuf heures, dispensée par le Cégep de Thetford est disponible en ligne au coût de 450 \$. Il est suggéré de l’inscrire à cette formation.

6. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L’ANNÉE 2024

Dépôt du rapport financier 2024 consolidé accompagné du rapport de l’auditeur remis le 8 avril 2025 par la firme Désaulniers, Gélinas, Lanouette, S.E.N.C.R.L.

7. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE RÈGLEMENT DE LA GESTION CONTRACTUELLE

Madame Nancy Labbé, greffière trésorière, en conformité avec l’article 938.1.2 du Code municipal, dépose le rapport annuel 2024 portant sur l’application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Régie intermunicipale d’aqueduc et d’égout Lotbinière Centre.

8. DÉPÔT DU RAPPORT AU CONSEIL D’ADMINISTRATION – AU 31 MARS 2025

Madame Nancy Labbé, greffière trésorière, fait le dépôt du rapport financier au 31 mars 2025.

9. RÉOLUTION DE PAIEMENT À TURCOTTE 1989 INC.

2025-04-029

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de confier à Turcotte 1989 Inc. les travaux pour l’ajout et le remplacement de deux débitmètres au 1 du Réservoir;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Turcotte 1989 Inc.;

Il est proposé par Huguette Charest, appuyé par Normand Côté et résolu à l’unanimité d’autoriser le paiement de la facture au montant de 29 548,58 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

±

2025-04-030

10. RÉSOLUTION POUR FORMATION EN COMPTABILITÉ MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de permettre à Madame Nancy Labbé de se familiariser avec la comptabilité municipale;

CONSIDÉRANT QU’une formation de neuf heures, dispensée par le Cégep de Thetford est disponible en ligne au coût de 450 \$;

Il est proposé par Denis Pérusse, appuyé par Normand Côté et résolu à l’unanimité d’autoriser le paiement de la formation en comptabilité municipale au Cégep de Thetford au montant total de 517,39 \$, taxes incluses, à même le budget.

ADOPTÉE

11. VARIA

11.1 Comptoir (local administratif)

Madame Danielle Roy expose les travaux à compléter. Étant donné que Constructions Fournier et Giguère n’est pas en mesure de les effectuer, une soumission a été demandée à RS Signature afin de les effectuer. RS Signature transmettra sa facture à Constructions Fournier et Giguère qui s’engage à absorber le montant. Ces travaux ne comprennent pas le remplacement du comptoir. Il est convenu que celui-ci sera tout simplement repeint.

11.2 Véhicule de service

Afin de maintenir le véhicule de service en bon état, des réparations s’imposent. C’est un véhicule acheté neuf et mérite que l’on effectue des réparations. Deux soumissions ont été déposées par Garage Laurier Inc. (réparations 1 385,92 \$) et Atelier Michael (carrosserie 4 369,06 \$).

Il est convenu de demander d’autres soumissions.

11.3 Procès-verbal sans papiers

Une soumission concernant le Procès-verbal informatisé Web 2.0 a été déposée par Weblex au montant 2 932,32 \$. Il est demandé à Madame Nancy Labbé de vérifier auprès de Weblex si, à cette soumission, il faut ajouter la licence annuelle déboursée en 2024 et si nous aurons encore besoin de l’Intranet.

11.4 RÉSOLUTION TRAVAUX DE COLMATAGE ET NETTOYAGE COMPLETS – CAN EXPLORE

2025-04-031

CONSIDÉRANT QUE les travaux de colmatage réalisés à l’automne 2024 par Can Explore n’ont pu tous se faire en raison de problématiques rencontrées sur le terrain;

CONSIDÉRANT QU’UNE nouvelle soumission a été demandée à Can Explore afin d’exécuter tous les travaux prévus au Plan d’intervention, c’est-à-dire le nettoyage complet des sections problématiques du réseau et le colmatage de l’ensemble des fissures décelées dans une précédente intervention et cités dans le Plan d’intervention;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés dans l’offre de services de Can Explore font partie du Plan d’intervention;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission remplace la résolution 2025-02-015 adoptée lors de la séance régulière du 11 février 2025 et la résolution 2025-02-020 adoptée lors de la séance spéciale du 18 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE ce montant n’avait pas été prévu au budget 2025;

Il est proposé par Normand Côté, appuyé par Denis Pérusse et résolu à l’unanimité d’autoriser le paiement de la facture au montant de 32 405,61 \$, taxes nettes;

QUE cette dépense soit facturée aux deux municipalités par quote-part supplémentaire selon les proportions de 71 % - 29 % soit :

- Un montant de 23 007,98 \$ pour la municipalité de Laurier-Station
- Un montant de 9 397,63 \$ pour la municipalité de Saint-Flavien.

ADOPTÉE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE :

2025-04-032

Il est proposé par Huguette Charest, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l’unanimité que l’assemblée soit levée à 9 h 39.

ADOPTÉE

Éric Lepage, Président

Nancy Labbé
Greffière-trésorière
